



Syndicat mixte du
Pôle Aquatique Abers-Lesneven

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù



SOMMAIRE

 INTRODUCTION	3
 LA PRÉSENTATION DU SPAAL.....	3
Historique	3
Les compétences.....	3
La délégation de service public.....	3
 LA GOUVERNANCE	4
Le comité syndical	4
> Composition	4
> Interventions	4
Le bureau syndical.....	4
> Composition	4
> Intervention.....	4
 LE TERRITOIRE	5
 LE FONCTIONNEMENT.....	6
Convention de partenariat CCPA et CLCL.....	6
Appels de fonds et versements.....	6
Le planning des réunions	6
 L'ACTIVITÉ ADMINISTRATIVE	7
Ressources humaines.....	7
Marché public.....	7
 LE BUDGET	7
Compte financier 2025.....	7
> Détail des dépenses de fonctionnement.....	7
> Détail des recettes de fonctionnement.....	8
 LA FRÉQUENTATION 2025	8
> Territoires CCPA et CLCL : élèves se rendant à la piscine - Lesneven ou St Renan	8
> Hors territoires CCPA et CLCL : élèves se rendant à la piscine de Lesneven.....	8
> Bilan 2025	9
> Fréquentation par classe.....	9

| INTRODUCTION

Le rapport d'activité 2025 du Syndicat mixte du Pôle Aquatique Abers-Lesneven (SPAAL) présente le fonctionnement et les moyens financiers et humains mis en œuvre pour assurer la gestion du pôle aquatique. Ce document détaille également les données de fréquentation enregistrées sur l'année.

| LA PRÉSENTATION DU SPAAL

Historique

- Janvier 1991 : Création d'une piscine à Lesneven, par le syndicat intercommunal – gestion sous délégation de service public
- Juin 2010 : Lancement de la réflexion/étude pour un futur pôle aquatique
- Mars 2011 : Choix de la délégation de service public pour la gestion du futur pôle
- Décembre 2011 : Accord de coopération entre la Communauté Lesneven Côte des Légendes et la Communauté de Communes du Pays des Abers (CLCL et CCPA)
- Février 2012 : Signature de la délégation de service public – concessionnaire : SASU Menguy
- Juillet 2013 : Création du Syndicat mixte du Pôle Aquatique Abers-Lesneven (SPAAL) par arrêté préfectoral
- 2012-2013 : Construction du nouveau centre aquatique
- Février 2014 : Ouverture du pôle aquatique

Les compétences

Les deux communautés de communes ont confié au SPAAL :

- La construction et la gestion du pôle aquatique implanté sur la zone de l'hippodrome à Lesneven.
- L'organisation du planning scolaire et des transports des élèves en mutualisant les coûts pour une égalité de traitement des adhérents.

Quelques écoles du territoire de la CCPA font le choix de se rendre à la piscine située à St Renan plutôt qu'à celle de Lesneven pour des raisons de proximité géographique. Le SPAAL prend à sa charge le transport mais ne gère pas le planning scolaire pour cet équipement.

La délégation de service public

Le SPAAL collabore avec la SASU MENGUY, concessionnaire titulaire de la délégation de service public dont la fin est prévue le 30 novembre 2040 selon le protocole d'accord transactionnel signé en 2024.

Dans ce cadre, le concessionnaire réserve 1 202 heures annuelles (réparties sur 32 semaines) pour les séances de natation des élèves. Il fournit les maîtres-nageurs et le personnel nécessaire, conformément aux normes de sécurité et aux exigences pédagogiques.

Le SPAAL veille à l'optimisation de ces créneaux, en coordination avec le concessionnaire, pour adapter les horaires ou l'encadrement si besoin. Les coûts liés à ces prestations sont couverts par la redevance versée au concessionnaire.

| LA GOUVERNANCE

Le comité syndical

> Composition

9 délégués de chacune des deux communautés de communes, soit 18 délégués permanents :

> 1 présidente : BALCON Claudie

> 1 vice-président : TREGUER Jean-François

> 16 membres titulaires : BELE Christophe, CASTEL Odette, FAVE Danielle, GOULAOUIC Pascal, HAVET Nadège, LAGADEC Marylène, LE FLOCH Marcel, LE POLLES Philippe, LINCOLN Andrew, LOAEC Monique, MERCELLE Denise, CHAPALAIN Claire, QUINQUIS Yves, RAPIN Raphaël, ROUDAUT Sandra, TALARMAIN Roger

> 8 membres suppléants : ABGRALL Sandrine, BEGOC André, DUPONT Béatrice, GUIZIOU Pierre, LAVIGNE Sandrine, CLAVIER Martial, LE ROUX Emmanuelle, MAZE David

> Interventions

- Règle par ses délibérations les questions relevant de la compétence du SPAAL.
- Délibère sur toutes les questions relatives au fonctionnement du syndicat. Il vote le budget, décide des études à mener, examine et approuve les comptes.

Le bureau syndical

> Composition

6 délégués issus à nombre égal de chacune des deux communautés de communes :

> 1 présidente : BALCON Claudie

> 1 vice-président : TREGUER Jean-François

> 4 membres titulaires : BELE Christophe, GOULAOUIC Pascal, LINCOLN Andrew, LOAEC Monique

> Intervention

Instruit et prépare les différents dossiers à soumettre à délibération du comité.

| LE TERRITOIRE



| COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ABERS

Bourg-Blanc
Coat Méal
Kersaint-Plabennec
Landéda
Lannilis
Le Drennec
Loc-Brévalaire
Plabennec
Plouguerneau
Plouguin
Plouvien
Saint-Pabu
Tréglonou

| COMMUNAUTÉ LESNEVEN CÔTES DES LÉGENDES

Goulven
Guissény
Kerlouan
Kernilis
Kernouës
Lanarvily
Le Folgoët
Lesneven
Ploudaniel
Plouider
Plounéour-Brignogan-Plages
Saint-Frégant
Saint-Méen
Trégarantec

| LE FONCTIONNEMENT

Convention de partenariat CCPA et CLCL

Une convention de partenariat entre les membres du SPAAL (la Communauté Lesneven Côte des Légendes et la Communauté de Communes du Pays des Abers) a été signée le 24 février 2014. Cette convention précise les modalités de mise en œuvre des statuts du SPAAL.

Financement du fonctionnement du syndicat

Le syndicat est notamment financé par les contributions de ses membres.

Il a été convenu une répartition de la participation entre chaque membre du SPAAL.
Les critères retenus sont les suivants :

- 50 % répartis à parts égales entre les deux membres
- 25 % répartis proportionnellement suivant le nombre d'élèves de chaque communauté ayant fréquenté le pôle aquatique
- 25 % répartis proportionnellement suivant les populations municipales légales

MONTANT ANNUEL DES PARTICIPATIONS VERSÉES en 2025

Communauté de Communes du Pays des Abers : 424 828 €
Communauté Lesneven Côte des Légendes : 478 458 €
Soit un total de 903 286 €

Appels de fonds et versements

Les appels de fonds sont émis par le SPAAL chaque début de trimestre.
Une régularisation de l'exercice intervient l'année suivante.

Le planning des réunions

En 2025, le bureau et le comité syndical se sont réunis aux dates suivantes :

- 30 janvier 2025
- 15 décembre 2025

| L'ACTIVITÉ ADMINISTRATIVE

Ressources humaines

Deux agents de la CLCL sont mis à disposition du SPAAL pour une partie de leur temps de travail afin d'en assurer sa gestion administrative.

Le temps de travail alloué à cette mission s'élève à 0,50 % d'ETP au total, réparti entre les deux agents.

Marché public

Le marché de transports, renouvelé au 01/01/23, est valable jusqu'au 31 décembre 2025 (prix révisables chaque année). Le titulaire est le groupement Cars Bihan / les cars de l'Elorn / CAT-TRANS-DEV / Cars des Abers.

| LE BUDGET

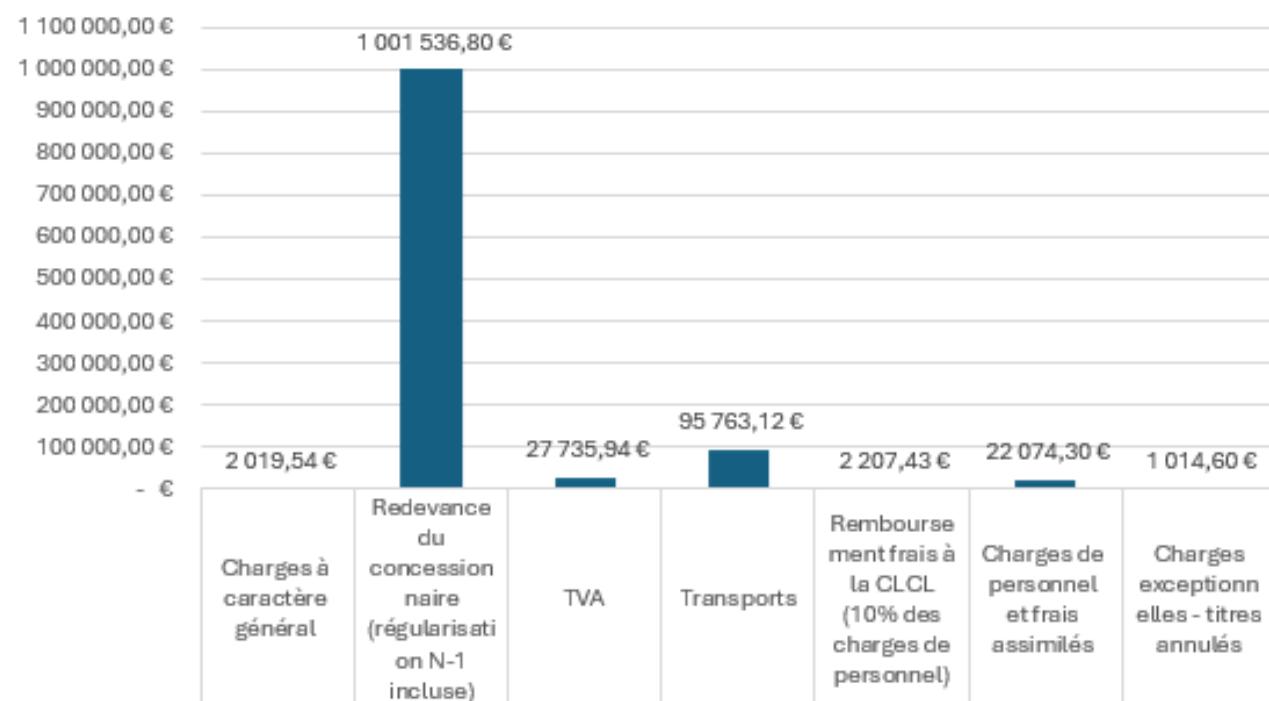
Compte financier 2025

Montant des dépenses de fonctionnement : **1 152 351,73 €**

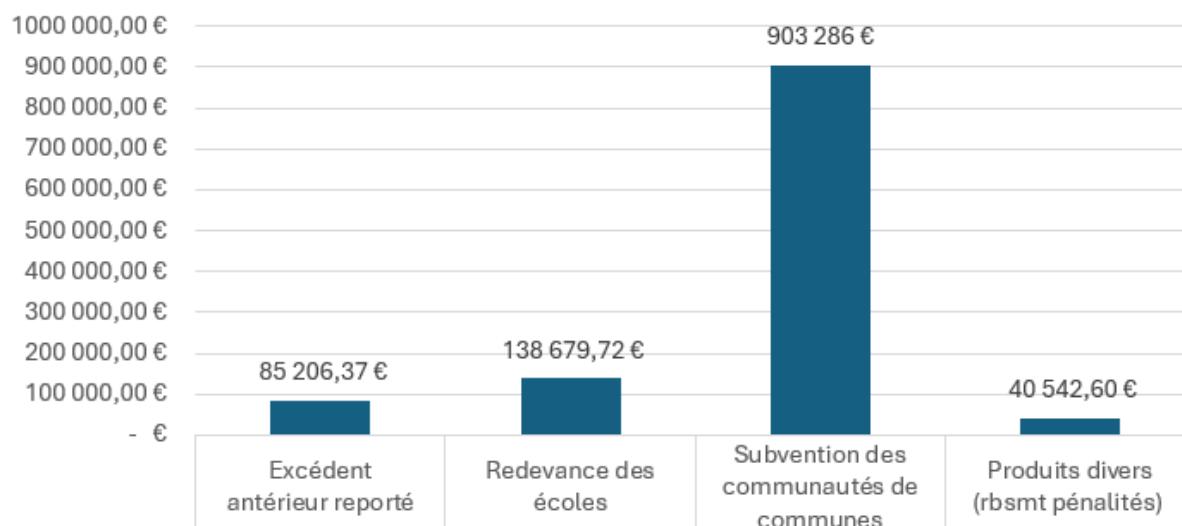
Montant des recettes de fonctionnement : **1 167 714,69 €**

Résultat 2025 : Excédent de 15 086,91 €

Détail des dépenses de fonctionnement



Détail des recettes de fonctionnement



| LA FRÉQUENTATION 2025

Territoires CCPA et CLCL : élèves se rendant à la piscine - Lesneven ou St Renan

	Établissements scolaires	Etablissements spécialisés	TOTAL	Dont élèves se rendant à St Renan
CCPA	16 153	453	16 606	1 240
CLCL	18 168	946	19 114	

Ecole primaires se rendant à la piscine de Saint-Renan :

école publique de Bourg Blanc, école Penn Ar C'hoat à Coat Méal, école du petit bois et école Sainte Anne de Plouguin

Hors territoires CCPA et CLCL : élèves se rendant à la piscine de Lesneven

⇒ 876 entrées

- 1 établissement scolaire : école primaire de Tréflez
- 7 établissements spécialisés : Service Education Spéciale et Soins à Domicile (SESSAD) à Gouesnou, établissement d'accueil foyer Menez Roual à Dirinon, foyer de vie Keraoul à La Roche-Maurice (Don Bosco), maison d'accueil spécialisée à Ploudalmézeau (Les Genêts d'Or), EHPAD et foyers de vie de la Fondation de Plouescat (structure privée)

Bilan 2025

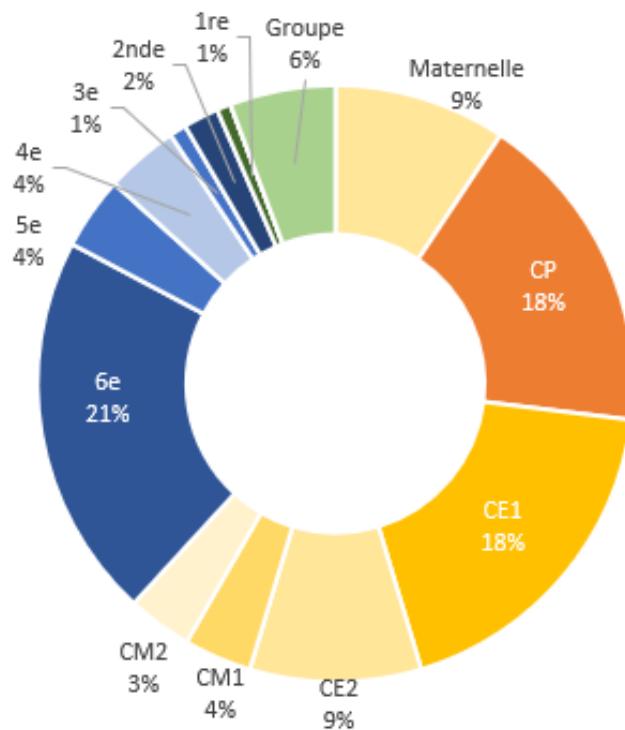
Les chiffres présentés ci-dessous concernent l'ensemble des élèves accueillis à la piscine de Lesneven et à la piscine de St Renan.

Nombre de séances réalisées	1 343
Nombre d'élèves total sur les séances	36 596
Montant de la recette des séances à Lesneven	138 679,72 €
Coût des transports Lesneven + Saint Renan (dépense)	95 763,12 €
Nombre de conventions signées avec les établissements (09/2025)	60

Fréquentation par classe

En fonction du nombre d'élèves cumulés (nombre d'élèves x nombre de séances) se rendant à la piscine de Lesneven et à celle de Saint-Renan

Répartition des élèves par niveau scolaire



Les classes de primaire et maternelle regroupent 61 % des effectifs tandis que le secondaire représente 33 %.

Parmi les niveaux les plus représentés, on retrouve notamment les CP, CE1 et 6e, conformément à l'obligation qui leur est faite dans le cadre de l'enseignement primaire et secondaire pour la natation.